

# Bilan des visioconférences - Evolution des règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Cyclisme

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

• Fédération sportive de  
la Ligue de  
l'enseignement  
• un avenir par l'éducation physique

La commission nationale des activités cyclistes vous remercie de votre participation active lors des différentes visioconférences qu'elle a organisée courant novembre.

Après recensements de vos propositions et remarques que vous avez formulées en réponses aux questions posées, la commission nationale vous fait part des nouvelles décisions qu'elle a prise pour l'année 2023 (pour le cyclo cross celles ci débuteront après le national 2023).

Vous trouverez ci-dessous les fiches concernant ces nouvelles dispositions applicables dès le 15/12/2022.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition pour plus de renseignements nous vous souhaitons de très belles fêtes et une bonne année sportive 2023.



Adresse de la CNS : [cns.activites-cyclistes@ufolep.org](mailto:cns.activites-cyclistes@ufolep.org)

## Questions posées au réseau technique

1. Dans le cas d'une double licence FFC, doit on délivrer une carte cycloport UFOLEP à un coureur classé OPEN 3 ?
2. Que pensez-vous de la possibilité de délivrer une carte cycloport UFOLEP à un coureur classé 1ère catégorie FSGT ?
3. La catégorie d'accueil d'un nouveau licencié UFOLEP est la 3ème catégorie, que pensez-vous de la possibilité d'accueillir en fonction de leur demande les coureurs de + 60 ans en 4eme catégorie ?
4. Sur l'ouverture de nos épreuves aux autres fédérations, quel est votre retour d'expérience ?

## Méthodologie pour recueillir l'avis du réseau technique : démarche collective



### Echanges en visioconférence

- ▶ Mercredi 9 novembre à 19h (régions Grand Est + Haut de France)
- ▶ Mardi 15 novembre à 14h30 (régions DROM COM)
- ▶ Mardi 15 novembre à 19h (régions Bretagne + Centre Val de Loire + Ile de France + Normandie + Pays de la Loire)
- ▶ Jeudi 17 novembre à 19h (régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie)
- ▶ Mardi 22 novembre à 19h (régions Auvergne Rhône Alpes + Bourgogne Franche Comté + PACA)



Retour écrit par questionnaire : 53 réponses

Objectifs de  
cette démarche  
collective



Adapter les correspondances afin de limiter la perte de licenciés



Proposer une décision collective qui convienne au plus grand nombre

## Relevé de décisions

Questions	Décision	Nouvelles fiches réglementaires
1-	Tous les coureurs classés en OPEN 3 FFC auront la possibilité de prendre une carte cycloport UFOLEP.	
2-	Tous les coureurs classés en 1 <sup>ère</sup> catégorie FSGT auront la possibilité de prendre une carte cycloport UFOLEP et intégrer notre 1 <sup>ère</sup> catégorie.	<a href="#">Fiche 3</a> ; <a href="#">Fiche 4</a> ;
3-	La catégorie d'accueil pour les plus de 60 ans reste la 3 <sup>ème</sup> catégorie. Les CTD ont toujours la possibilité de reclasser les coureurs après quelques épreuves.	<a href="#">Fiche 9</a> ; <a href="#">Fiche 10</a> ; <a href="#">Fiche 10B</a> ; <a href="#">Fiche 11</a> ; <a href="#">Fiche 12</a> ; <a href="#">Fiche 14</a> ; <a href="#">Fiche 15</a>
4-	Cela représente peu de coureurs mais permet d'étoffer des épreuves qui n'auraient peut être pas lieu par manque de coureurs si cette ouverture n'était pas faite dans certains territoires. Cette ouverture reste une possibilité offerte non obligatoire en fonction de la réalité de chaque territoire.	

